



MISSION FASEAU

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK  
**DANIDA** | INTERNATIONAL  
DEVELOPMENT COOPERATION



# FAS'EAU DANIDA

Mission de Gestion du Fonds DANIDA d'appui aux OSC et Promotion  
des droits humains à l'eau et à l'assainissement

Evaluation à mi-parcours

(TERMES DE REFERENCE DE RECUTREMENT D'UN CONSULTANT ET DE DEROULEMENT DE L'EVALUATION A MI-  
PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION FAS'EAU)

Avril 2019

# Sommaire

<b>1. Rappels sur la mission Fas'Eau</b> .....	3
<b>2. Objectifs de l'évaluation à mi-parcours</b> .....	11
<b>2.1. Portée de l'évaluation à mi-parcours</b> .....	11
<b>2.2. Critères de l'évaluation</b> .....	11
<b>3. Résultats attendus</b> .....	12
<b>4. Méthodologie</b> .....	13
<b>5. Livrables attendus de la mission</b> .....	13
<b>6. L'équipe de facilitation de la mission d'évaluation</b> .....	13
<b>7. Profil de l'équipe d'évaluation</b> .....	14
<b>8. Conditions de Soumission des offres</b> .....	14
<b>9. Cadre de devis</b> .....	15
<b>10. Documents de référence (Liste indicative non exhaustive)</b> .....	16

# 1. Rappels sur la mission Fas'Eau

## 1.1 Détails techniques de l'évaluation

### 1.1.1. Justification de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours est un engagement inscrit dans l'accord de collaboration IRC-Oxfam. Elle est une exigence aussi bien de la DANIDA, d'Oxfam que d'IRC et ses partenaires du consortium de la Mission Fas'Eau. Elle constitue un élément clef pour analyser les résultats obtenus à ce jour et pour formuler des recommandations pour un déroulement optimal de la suite de la Mission Fas'Eau.

### 1.1.2. Dates clés de l'évaluation

Date prévue de début	09/05/2019
Soumission du rapport provisoire	31/05/2019
Soumission du rapport définitif	12/06/2019

### 1.1.3. Langue du rapport

Langue du rapport	Français
Résumé exécutif	Français

### 1.1.4. Calendrier d'exécution de la Mission (Semaine de 6 jours)

La mission de l'évaluateur est prévue pour durer Vingt (**20**) jours travaillés étalés sur une période calendaire totale de trente (30) jours à partir de la date de signature du contrat.

N°	Rubriques	Durée	Nombre de jours	Deadline
1.	Signature du contrat/Réunion de cadrage	D <sub>0</sub>		
2.	Production de la note méthodologique améliorée	D <sub>1</sub> = D <sub>0</sub> +1 jr	1	
3.	Revue documentaire et élaboration des outils de collecte de données complémentaires	D <sub>2</sub> = D <sub>0</sub> +3 jrs	2	
4.	Amendement des outils de collecte de données	D <sub>3</sub> = D <sub>0</sub> +5jrs	2	
5.	Intégration des amendements de la Coordination Fas'Eau	D <sub>4</sub> = D <sub>0</sub> +6jrs	1	
6.	Formation des agents de collecte de données	D <sub>5</sub> = D <sub>0</sub> +7jrs	1	
7.	Pré test des outils de collecte de données	D <sub>6</sub> = D <sub>0</sub> +8jrs	1	
8.	Intégration des amendements issus du pré-test des outils et de la formation des enquêteurs	D <sub>7</sub> = D <sub>0</sub> +8,5jrs	0,5	
9.	Collecte de données auprès des partenaires au niveau central (IRC- Water Aid, Oxfam, DANIDA, MEA, M/ Justice, M/Droits de l'Homme, Partenaires de la Mission FAS'Eau)	D <sub>8</sub> = D <sub>0</sub> +11,5 jrs	3	
10.	Collecte des données dans la zone du projet (DREA BM, Communes Dédougou et Nouna)	D <sub>9</sub> = D <sub>0</sub> +15jrs	3,5	
11.	Traitement, analyse et rédaction d'une note de synthèse des résultats	D <sub>10</sub> =D <sub>0</sub> +16,5jrs	1,5	
12.	Echanges avec la Coordination Fas'Eau et Oxfam sur la note de synthèse	D <sub>11</sub> =D <sub>0</sub> +17jrs	0,5	
13.	Rédaction des rapports provisoires	D <sub>12</sub> =D <sub>0</sub> +19 jrs	2	
14.	Dépôt du rapport provisoire	D <sub>13</sub> = D <sub>0</sub> +20 jrs	1	
15.	Amendement rapport provisoire	D <sub>14</sub> =D <sub>0</sub> +22,5 jrs	2,5	
16.	Préparation de la restitution du rapport provisoire	D <sub>15</sub> =D <sub>0</sub> +23 jrs	0,5	

17.	Préparation et restitution du rapport provisoire à Fas'Eau	$D_{16}=D_0+24$ jrs	1	
18.	Intégration des amendements au rapport provisoire	$D_{17}=D_0+25$ jrs	1	
19.	Dépôt du rapport final	$D_{18}=D_0+26$ jrs	1	
20.	Amendement du rapport final	$D_{19}=D_0+27$ jrs	1	
21.	Intégration des amendements au rapport final et élaboration du rapport définitif	$D_{20}=D_0+28$ jrs	1	
22.	Dépôt du rapport définitif	$D_{21}=D_0+29$ jrs	1	
23.	<b>Total non paye</b>		<b>4</b>	
24.	<b>Total IRC</b>		<b>6</b>	
25.	<b>Total Consultant/Bureau d'Etudes</b>		<b>20</b>	
26.	<b>Total mission d'évaluation</b>		<b>30</b>	

= Jour Non payé

= Jour comptabilisé à Plan

= Jour comptabilisé au Consultant/Bureau d'Etudes

## 1.2 Contexte général et justification de l'évaluation

### 1.2.1. Description du projet

La Mission Fas'Eau est un projet de promotion des droits humains à l'eau et l'assainissement au Burkina Faso financé par le guichet 4 du fonds DANIDA d'appui aux OSC de l'Ambassade Royale du Danemark (ARD) et géré par Oxfam-Ibis. D'un coût estimatif global de 982 474 573 millions de Francs CFA sur la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2020, la Mission Fas'Eau est exécutée par un Consortium de onze (11) OSC (AFJ/BF, CGEE, CNLB, Eau Vive, LCB, LVIA, MBDHP, Musée de l'Eau, SPONG, WaterAid, IRC) et 5 organes de presse (Fasozine, Lefaso.net, Radio Oméga, RTB, Savane FM) dont le chef de Fil est IRC. Sa zone d'exécution couvre le pays, les provinces du Kadiogo, du Mouhoun et de la Kossi, notamment les communes de Dédougou et Nouna comme zone pilote.

La Mission Fas'Eau figure parmi les projets d'appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) qui est une composante du Programme Gouvernance de la DANIDA mis en œuvre à travers l'Engagement de Développement 3 (ED3) "Droits Humains et Stabilité" grâce à un fonds appelé «Fonds en appui aux OSC». L'objectif de cet Engagement de Développement (ED) est de «**fortifier une société civile représentative défendant les droits humains auprès du Gouvernement**». Sur l'ED 3, cinq (5) extraits sont attendus dont deux (2) relatifs au secteur de l'eau et l'assainissement :

- ⇒ Extrait 3 : Le Ministère chargé de l'eau assure le respect et la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement à travers l'intégration des principes de l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) dans les processus décisionnels d'investissements, la définition des conditions d'accès aux services d'AEPHA et les processus de consultation et de décision sur la gestion des ressources en eau. Les activités liées à cet extrait sont financées par le guichet 4 du fonds d'appui aux OSC.
- ⇒ Extrait 4 : Les institutions publiques et les organisations de la société civile assurent la protection et la défense des droits humains à l'eau et à l'assainissement à travers l'acquisition des informations et des capacités nécessaires et la mise en œuvre des actions pertinentes de contrôle et d'influence de l'action publique en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et d'Approvisionnement en Eau Potable, d'Hygiène et Assainissement (AEPHA).

Deux axes stratégiques sont poursuivis à travers la mission Fas'Eau :

- Développement des capacités du ministère en charge du secteur eau et assainissement à intégrer et opérationnaliser l'Approche Fondée sur les Droits Humains ;

- (2) Inclusion et développement des capacités d'autres institutions publiques, telles que l'Assemblée Nationale et d'autres départements ministériels ainsi que de la société civile et des médias dans le processus de promotion des Droits Humains à l'Eau et à l'Assainissement (DHEA). La méthodologie de mise en œuvre repose sur quatre (4) piliers à savoir (i) le renforcement des capacités, (ii) le plaidoyer et l'influence des politiques et des acteurs, (iii) la sensibilisation des communautés et enfin (iv) la gestion des connaissances. Les principales activités de la mission sont :

1. Supervision, appui-conseil et documentation de l'application de l'AFDH au sein du PNAEP et du PNAEUE au niveau central et dans la Boucle du Mouhoun
2. Formations sur le droit à l'eau et à l'assainissement des acteurs au niveau Central, régional et communal
3. Développement des modalités concrètes de mise en œuvre et outils spécifiques de vérification de l'équité, de la non-discrimination et de la durabilité/pérennité en matière d'AEPHA
4. Appui au ministère chargé de l'eau pour l'institutionnalisation des modalités de mise en œuvre et outils de vérification de l'équité, de la non-discrimination et de la durabilité/pérennité en matière d'AEPHA
5. Appui au ministère chargé de l'eau pour la diffusion des informations et données sur le secteur
6. Appui pour la révision de la gouvernance des plateformes de concertation et de décision de l'AEPHA et de la GIRE
7. Promotion de l'information et du débat public sur le droit à l'eau et l'assainissement au niveau national et dans les zones d'intervention du programme
8. Appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) pour la mise en œuvre d'actions de défense et protection du droit des groupes vulnérables à l'eau et à l'assainissement
9. Appui à l'Assemblée nationale pour le renforcement de la législation et le contrôle de l'action gouvernementale
10. Appui pour l'intégration du droit à l'eau et à l'assainissement dans les instruments du ministère chargé des droits humains.

Les présents Termes de référence visent à cadrer les modalités de recrutement et de déroulement de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la mission Fas'Eau.

### **1.2.2. Rôles et responsabilités des parties prenantes dans l'exécution du projet**

Dans le cadre du projet, le **consortium Fas'Eau coordonné par IRC- WaterAid** est le bénéficiaire direct de la subvention de l'ARD/DANIDA. En tant que chef de fil, IRC est le premier responsable de l'exécution du projet. A ce titre, IRC assure la responsabilité de la gestion administrative et financière du contrat vis-à-vis de Oxfam et de DANIDA. Il rend compte aux partenaires techniques et financiers conformément aux contrats spécifiques.

L'ARD met en place le financement, donne son avis ou son avis de non objection sur les documents importants de pilotage de la Mission Fas'Eau et prend part aux sessions du Comité de Suivi de l'exécution du Contrat (CSEC).

Oxfam est le gestionnaire principal du fonds d'appui à la gouvernance. Il assure le transfert de fonds à IRC, fait l'assurance qualité de toutes les interventions du consortium et des rapports périodiques d'activités puis prend part au CSEC.

Le **Ministère de l'Eau et de l'Assainissement** et la Direction Régionale de l'Eau et l'Assainissement (DREA) / Boucle du Mouhoun bénéficient des actions de renforcement de capacités de la Mission, y compris une assistance technique sur la promotion de l'AFDH liés à l'eau et à l'assainissement.

De même, le **Ministère en charge de la Justice** et celui en charge **des Droits Humains** bénéficient également d'un soutien technique et financier de la Mission Fas'Eau pour améliorer la prise en compte des Droits Humains liés à l'eau et à l'assainissement dans les instruments développés par les ministères à l'eau et à l'assainissement.

Les **Communes** couvertes par la Mission, à savoir **Dédougou et Nouna** font partie des cibles de la Mission Fas'Eau et bénéficient de son appui-conseil. Ces Communes sont formées et accompagnées par la Mission Fas'Eau pour intégrer les principes de l'AFDH dans les documents des Communes et les appliquer.

L'**Assemblée Nationale** est aussi une cible de la Mission qui doit la soutenir en vue du renforcement des législations, le contrôle de l'action gouvernementale dans le secteur EA, notamment en ce qui concerne la prise en compte des principes de l'AFDH.

En tant que cibles privilégiées de la Mission Fas'Eau, les **OSC et les médias** sont soutenues techniquement et financièrement pour améliorer l'offre d'information sur les Droits Humains à l'Eau et l'Assainissement et défendre les citoyens y afférents.

### 1.2.3. Structure organisationnelle de mise en œuvre du projet

Les instances de gouvernance de la mission Fas'Eau sont les suivantes :

1. Le Comité de suivi de l'exécution du Contrat de Financement (Accord de Coopération OXFAM-IRC n°01/IRC/OI)
2. Le Comité de direction
3. Les comités de suivi des accords bilatéraux avec les institutions bénéficiaires
4. Les comités de suivi des protocoles bilatéraux d'exécution
5. La Coordination de la mission
6. L'Assemblée Générale du Consortium
7. La Revue Annuelle de la situation des droits humains en matière d'eau et d'assainissement

#### **Le Comité de suivi de l'exécution du contrat de financement (CSEC)**

Il est présidé par Oxfam (commanditaire) avec comme secrétaire permanent IRC (attributaire du contrat), et comme membres WaterAid, SPONG, CG2E et Danida. Instance suprême de décision de la Mission, elle a pour mission le suivi de l'exécution du contrat de financement.

Les principales attributions de la Cellule de suivi sont :

- Examiner et d'adopter les plans d'action et budgets annuels ;
- Autoriser les allocations budgétaires semestrielles et les transferts de fonds du PTF à IRC ;
- Examiner et d'adopter les rapports d'activités (technique et financier) semestriels et annuels préparés par IRC ;
- Valider les termes de référence des audits financiers externes relatifs aux activités des plans d'action et d'approuver les rapports ;
- Formuler des recommandations pour une exécution plus efficace et efficiente des activités des plans d'action ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et décisions adoptées par le CSC lors de ses sessions.

Les décisions de la Cellule sont prises à l'unanimité.

**Le comité de direction** : Il est présidé par IRC et coprésidé par WaterAid avec comme membres le SPONG et le CG2E. Les autres membres du consortium peuvent être invités ou intégrés selon les besoins. Le mandat de ce comité est la direction de la mission, l'évaluation des performances de l'équipe de coordination et les recadrages stratégiques de la mission ou de l'équipe de coordination. Il se réunit au moins une fois chaque deux mois.

#### **Les comités de suivi des accords bilatéraux avec les institutions bénéficiaires**

Ils sont chargés de veiller à la bonne mise en œuvre des accords signés entre la mission et les institutions cibles de la mission que sont le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), le Ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC) et l'Assemblée Nationale (AN).

- Le comité de suivi de l'accord de coopération avec le MEA est présidé par le MEA avec IRC comme secrétaire permanent ; les autres membres sont WaterAid, SPONG et CG2E ainsi que d'autres structures pertinentes du MEA. Il se réunit tous 6 mois. Il a pour mandat principal de faire la revue de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Mission Fas'Eau et le MEA, d'identifier les

difficultés éventuelles et proposer les mesures correctives. Les réunions sont sanctionnées par un PV signé du Président et du Secrétaire Permanent.

- Le comité de suivi de l'accord de coopération avec le MJDHPC est présidé par le MJDHPC avec le SPONG comme Secrétaire permanent ; les autres membres sont IRC, WaterAid et CG2E ainsi que les autres structures pertinentes du MJDHPC. Il se réunit tous 6 mois avec comme mandat principal de faire la revue de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Mission Fas'Eau et le MJDHPC, d'identifier les difficultés éventuelles et proposer les mesures correctives. Les réunions sont sanctionnées par un PV signé du Président et du Secrétaire Permanent.
- Le comité de suivi de l'accord de coopération avec l'Assemblée Nationale (AN) est présidé par l'AN avec WaterAid comme Secrétaire permanent, les autres membres étant IRC, SPONG et CG2E ainsi que d'autres structures/services pertinents de l'AN, notamment le REPHA. Il se réunit tous 6 mois avec comme mandat principal de faire la revue de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Mission Fas'Eau et l'Assemblée Nationale, d'identifier les difficultés éventuelles et proposer les mesures correctives. Les réunions sont sanctionnées par un PV signé du Président et du Secrétaire Permanent.

### **Les comités de suivi des protocoles bilatéraux d'exécution**

Il sera mis en place des comités bilatéraux de suivi des protocoles de collaboration entre IRC et chaque membre du consortium bénéficiant de fonds de la Mission. Chaque comité est présidé par IRC représenté par le Coordonnateur de la mission et comprendra le 1<sup>er</sup> responsable de l'organisation partenaire, le point focal de la mission au sein de l'organisation ainsi que les responsables administratifs et financier. Ces comités se réunissent tous les six (6) mois.

### **L'équipe de Coordination de la Mission**

Elle est composée du Coordonnateur et des quatre assistants techniques. Elle bénéficie du soutien d'une secrétaire comptable et d'un chauffeur.

Elle a pour rôle de :

- Planifier les activités à mettre en œuvre dans le cadre la mission
- D'en assurer la mise en œuvre au quotidien des activités planifiées
- De veiller à l'atteinte des objectifs de la Mission
- D'assurer la gestion administrative, technique et financière de la Mission
- De produire les rapports techniques et financiers de la Mission
- D'assurer le secrétariat permanent de la Cellule de suivi, du comité de direction, et des comités de suivi des accords bilatéraux

L'équipe de coordination tiendra des rencontres bihebdomadaires pour faire le point de l'avancement des activités et proposer les mesures correctives aux difficultés rencontrées.

### **L'Assemblée Générale du Consortium**

Elle est la rencontre des Premiers Responsables de toutes les 16 organisations membres du Consortium. Elle est coprésidée par IRC et WaterAid. Elle a pour rôle d'apprécier les résultats obtenus par la mission sur la base du rapport semestriel présenté à la Cellule de suivi. Elle sert de cadre de concertation entre les organisations membres et permet de renforcer la synergie d'action. Elle se réunit une fois chaque six mois, après la tenue de la session de la Cellule de Suivi.

### **La Revue annuelle de la situation des droits humains à l'eau et à l'assainissement**

Pour fédérer les énergies de toutes les parties prenantes concernées par l'objet de la Mission Fas'Eau, il sera organisé une revue annuelle de la situation des droits humains WASH. Les participants à cette revue comprennent les représentants du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, (MEA), du Ministère en charge des Droits Humains (MJDHPC), de l'Assemblée Nationale, des OSC et Médias membres du Consortium, des représentants des bénéficiaires de la Boucle du Mouhoun, de représentants d'Oxfam et des Partenaires Techniques et Financiers (DANIDA, ASDI, UE, Unicef, ...). La rencontre d'une journée peut se dérouler à Ouagadougou ou dans la zone pilote de la mission (Dédougou, Nouna, ...). Elle aura pour

objectif d'apprécier les progrès au niveau national en matière d'intégration de l'AFDH dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et d'identifier les leviers pertinents pour la poursuite des efforts de tous les acteurs.

#### 1.2.4. Etat d'avancement du projet

Après un an et demi de mise en œuvre de la Mission Fas'Eau, au 31 décembre 2018, les principaux résultats mesurés, à travers le cadre de performance, se présentent de la manière suivante :

N°	Indicateurs	Valeur cible au 31/12/2018	Valeur au 30/06/2018	Valeur Atteinte au 31/12/2018	Commentaires et Analyses
1	Taux de réalisation des actions planifiées	>90%	51,15%	83%	Activités avec le MEA et le MJDHPC non encore engagées mais dispositif déjà en place, en attente de la fin des formations en cours. Planning discuté (feuille de route globale à valider)
2	Taux d'exécution financière du budget	>90%	19,06%	70%	Les engagements en cours constituent environ 16%. L'exécution financière sera d'environ de 38% par rapport au budget global de la Mission depuis le début à fin en Déc. 2018. Le taux d'exécution financière pour les microprojets est de 84%.
3	Niveau d'application des cinq (5) principes de l'AFDH par : i) le Ministère chargé de l'eau et assainissement, ii) les Communes et iii) les Directions régionales bénéficiant de l'appui du programme	75% MEA 75% DREA 75% Communes	---	Non Disponible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs revus ; valeurs de référence 2018 et valeur cibles à fournir après publication des indicateurs sur le secteur par le MEA ;</li> <li>- Un protocole de collaboration est signé entre la Mission Fas'Eau et le MEA.</li> <li>- Les insuffisances et atouts de 5 programmes (sur 3 ciblés) par rapport à la prise en compte de l'AFDH sont identifiés.</li> <li>- La feuille de route pour l'assistance technique est en cours de négociation. Certaines activités convenues sont déjà exécutées avec des directions telles que la DGA, la DCPM, la DREA/BM et les Communes</li> </ul>
4	Nombre d'actions concrètes de revendication, de défense ou d'interpellation sur le droit à l'eau et à l'assainissement répertoriées à travers le pays par la mission Fas'Eau	10	10	<u>16</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Panel LCB</a></li> <li>2. <a href="#">Déclaration CCVC</a></li> <li>3. <a href="#">Manifestation Kouritenga</a></li> <li>4. <a href="#">Interpellation Gorgadji</a></li> <li>5. <a href="#">Article Le Monde</a></li> <li>6. <a href="#">Plainte Banque</a></li> <li>7. <a href="#">Plainte Sondgo</a></li> <li>8. <a href="#">Interpellation REPHA</a></li> <li>9. <a href="#">5 Dialogues citoyens en 2018</a></li> <li>10. <a href="#">Article Le Pays</a></li> <li>11. Rapport des OSC sur le mécanisme de redevabilité de l'ODD6</li> <li>12. Note de contribution des OSC EA à la validation de la Stratégie nationale de gestion des services d'eau potable en milieu rural</li> </ol>



N°	Indicateurs	Valeur cible au 31/12/2018	Valeur au 30/06/2018	Valeur Atteinte au 31/12/2018	Commentaires et Analyses
5	Nombre de débiteurs d'obligation formés sur les principes, obligations liés au droit à l'eau et à l'assainissement	250	0	334	10 Formations déroulées avec 84 personnes supplémentaires formées au-delà du nombre prévu
6	Pourcentage de débiteurs d'obligations formés qui appliquent les principes, obligations liés au droit à l'eau et à l'assainissement	75%	Non applicable	Non disponible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateur revu à évaluer par enquête à mi- parcours (% d'exécution des feuilles de route à apprécier)</li> <li>- Enquête organisée par la DREA / BM et la Commune de Dédougou sur la situation des toilettes publiques dans les Administrations, collèges et centres de santé de Dédougou-Centre, suivi de récompense des structures les plus propres à l'occasion de la Nuit de l'Assainissement</li> <li>- Une Journée de Dialogue citoyen sur l'Eau et l'Assainissement a été organisée a été tenue à Nouna</li> <li>- Visite de contrôle d'Unités d'ensachage d'eau pour leur mise aux normes par le DREA Centre</li> </ul>
7	Intégration des principes (équité et durabilité) de l'AFDH dans les instruments des Communes et Directions régionales chargé de l'eau bénéficiant de l'appui du programme	50%	0%	20%	Un appui aux Communes est opérationnel. Le choix des indicateurs y afférents est en cours avec le MEA.
8	Existence et fonctionnalité d'une base de données sur le niveau de réalisation des 5 principes de l'AFDH (Les données et informations sont disponibles en ligne et au niveau des communes)	50%	25%	30%	Des éléments qualitatifs sur le niveau de réalisation de certains principes sont disponibles dans les supports d'information sur l'eau et l'assainissement réalisés pour les Communes de Dédougou et Nouna (Equité : redevabilité ; durabilité ; transparence ; participation). Ces données recherchées seront complètes à l'issue du travail en cours avec la DGESS / MEA

N°	Indicateurs	Valeur cible au 31/12/2018	Valeur au 30/06/2018	Valeur Atteinte au 31/12/2018	Commentaires et Analyses
9	Nombre de détenteurs de droits formés sur les principes et obligations liés au droit à l'eau et à l'assainissement	250	0	478	Ce chiffre prend en compte aussi bien les formations déroulées par la Coordination Fas'Eau (296 formés) que celles délivrées par les partenaires bénéficiant de fonds pour exécuter leur micro projet (182 formés)
10	Pourcentage de détenteurs de droits formés qui connaissent leurs droits et devoirs liés à l'eau et à l'assainissement	90%	Non applicable	> 90%	- > 90% pour les formations évaluées ; Evaluation complète en cours ; - Indicateur revu ; Enquête indépendante à faire à mi-parcours
11	Nombre d'initiatives prises par les détenteurs de droits formés sur l'accomplissement des 5 principes de l'AFDH (OSC, Médias, Assemblée Nationale)	10	Non applicable	4	Dispositif de suivi et de recueil des initiatives conduites non encore en place. Ce chiffre est provisoire. 1. Organisation d'une Conférence publique sur l'Eau organisée par la CODEC / AN (interpellation des Députés sur les Normes, critères et indicateurs du secteur) le 08/11/2018 2. Délivrance d'un message d'interpellation des Autorités Nationales et locales sur l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans la BM (Dédougou, Nouna) et les défis de l'application de l'AFDH au plan national, à l'occasion de la célébration de la JMT 2018 le 24/11/2018 à Dédougou par les Comité de veille de Dédougou et Nouna 3. Caravane de presse dans sept (7) secteurs de Dédougou pour interpellier les autorités locales sur l'accès à l'eau potable et aux services d'HA 4. Campagne médiatique d'interpellation des Autorités Nationales et locales sur la prise en compte de l'eau et de l'assainissement dans le budget d'investissement du 11 décembre.
12	Taux d'allocation budgétaire de WASH dans les budgets communaux	Non Disponible	Non applicable	1,96%	Cet indicateur a été renseigné en octobre 2018 en tant que valeur de référence - Taux moyen Dédougou : 1,6% - Taux moyen Nouna : 2,3 %
13	Niveau de mise à jour des données sectorielles au	40%	0%	30%	Données d'enquêtes sectorielles désagrégées disponibles au niveau des Communes de Dédougou et Nouna et exploitées pour réaliser les supports

N°	Indicateurs	Valeur cible au 31/12/2018	Valeur au 30/06/2018	Valeur Atteinte au 31/12/2018	Commentaires et Analyses
	niveau des communes				d'information ; l'actualisation se fera en mars-avril 2019

## 2. Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

### 2.1. Portée de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours de la Mission Fas'Eau a pour objet d'apprécier la qualité technique de mise en œuvre de la Mission, y compris sur les aspects de gestion et le caractère multi-partenarial de la mission, afin de mesurer la portée des interventions en termes de qualité et d'efficacité. Elle permettra de rendre compte aux partenaires, bénéficiaires et bailleurs des avancées par rapport à l'atteinte des indicateurs, d'analyser l'efficacité de la démarche et de tirer les enseignements/leçons apprises. Considérant que la Mission Fas'Eau est un projet de recherche-action avec une gouvernance complexe et une approche qui allie l'influence politique et l'assistance technique, les résultats de l'évaluation à mi-parcours doivent alimenter les réflexions sur les perspectives de développement de cette action, en termes de besoin d'ajustement par rapport aux choix faits et d'avoir une meilleure lecture des changements finaux à espérer dans le contexte national à la fin de la Mission.

### 2.2. Critères de l'évaluation

La question principale à laquelle voudrait répondre cette évaluation à mi-parcours est la suivante : « Est-ce que les activités menées par la Mission Fas'Eau permettent aux citoyens et aux acteurs du secteur de disposer d'un environnement favorable à i) la prise en compte de l'AFDH dans les documents stratégiques du secteur, ii) l'opérationnalisation des outils qui permettant l'application de l'AFDH, iii) et l'amélioration et le partage des connaissances sur la mise en œuvre de l'AFDH ? »

L'évaluation est basée sur les critères du CAD de l'OECD<sup>1</sup> : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité. La liste des questions proposées ci-dessous n'est pas exhaustive.

#### 2.2.1 Pertinence :

-Le projet considère-t-il les préoccupations des populations Burkinabè, et plus particulièrement des groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes en situation de handicap, etc.) en matière de droits à l'eau et à l'assainissement ?

-Dans quelle mesure son contenu est en phase avec les politiques nationales et le cadre stratégique sectoriel en matière de DHEA ?

-Dans quelle mesure la Mission Fas'Eau contribue-t-elle à l'atteinte et au respect des droits humains à l'eau et à l'assainissement ?

#### 2.2.2 Efficacité :

- Est-ce que les objectifs des actions sont en train d'être atteints ? Si oui, dans quelles proportions ?

Si non, quels sont les principaux obstacles aux résultats et quelles sont les chances de les atteindre d'ici à la fin du projet ?

- Dans quelle mesure la Mission Fas'Eau a-t-elle contribué à rendre meilleur le dialogue entre l'Etat et les OSC en matière d'application de l'AFDH et les conditions d'accès à l'eau et l'assainissement pour les plus vulnérables ?

- Dans quelle mesure les activités de la Mission Fas'Eau ont-elles à ce jour contribué à l'amélioration des connaissances des différentes cibles sur les droits humains à l'eau et à l'assainissement ?

- Inclusion et non-discrimination (les effets de la Mission Fas'Eau bénéficient-ils ou sont-ils en mesure de bénéficier prioritairement aux plus vulnérables ?) / les actions entamées sont-elles les plus adaptées pour la protection et la défense des droits humains à l'eau et à l'assainissement des personnes les plus vulnérables ?

<sup>1</sup> Organisation for Economic Co-operation and Development

### **2.2.3 Efficience :**

- Quel est le rapport coût/efficacité des actions ?
- L'utilisation des fonds est-elle faite de manière efficace et optimale ? (*Value for money*)
- Est-ce que les fonds et le temps alloués vont suffire pour atteindre tous les résultats ?
- Quel est l'équilibre entre personnel et activités ?
- Quelles appréciations peut-on faire d'IRC et (Oxfam) concernant les points suivants :
  - Planification du projet ;
  - gestion opérationnelle ;
  - gestion des ressources humaines, incluant les acteurs endogènes ;
  - gestion des finances ;
  - suivi et évaluation ;
  - rôles et responsabilités des partenaires ;
  - Respect des normes du bailleur.

### **2.2.4 Durabilité :**

- Comment les interventions ou produits de la Mission Fas'Eau peuvent être pérennisé(e)s ?
- Les stratégies et les actions en cours permettent-elles d'espérer une bonne appropriation par les cibles ?
- Quelle est la probabilité de poursuite d'actions de promotion des droits humains à l'eau et à l'assainissement après la fin de la Mission Fas'Eau ? A quelles conditions des bonnes pratiques pourront-elles être répliquées dans d'autres zones du Burkina ?

### **2.2.5 Impact :**

- Quels sont les effets immédiats positifs et négatifs suscités par les interventions directement ou indirectement, intentionnellement ou non et particulièrement sur les groupes cibles ?
- Quelle différence y a-t-il entre la situation avant l'intervention et la situation actuelle après un an et demi d'intervention en matière de contexte et de modalités pour la promotion de l'AFDH à l'eau et à l'assainissement ?
- Comment les débiteurs d'obligations d'une part et les détenteurs de droits d'autre part apprécient-ils les résultats obtenus et leurs effets sur les groupes cibles (résultats immédiats) ?
- les moyens et la durée actuels de la Mission Fas'Eau peuvent-ils permettre de garantir un impact significatif à la fin de la Mission ?

### **2.2.6. L'égalité et Non -Inclusion**

Comment les interventions de la Mission Fas'Eau prennent-elles en compte les groupes vulnérables.

### **2.2.7 Apprentissage**

Quels sont les principaux enseignements tirés (leçons apprises et bonnes pratiques) de la mise en œuvre du projet ?

Quels sont les principaux thèmes / sujets qui méritent d'être capitalisés d'ici la fin de la Mission ?

## **3. Résultats attendus**

Au terme de cette évaluation, l'Évaluateur produira :

- une note méthodologique finalisée après la réunion de cadrage avec la Coordination Fas'Eau. Elle doit présenter les principaux points d'attention de l'évaluation et l'approche de travail du consultant ;
- une note de synthèse des résultats d'enquête ;
- un rapport à chaque étape (Provisoire, final, définitif). Chaque rapport comportera au minimum 25 pages et au maximum 30 pages (sans les annexes). Le contenu de ce rapport doit permettre d'en conclure ce qui suit :
  - l'adéquation et l'efficacité des stratégies et des interventions de la Mission Fas'Eau sont appréciées et des propositions d'amélioration sont faites ;

- l'organisation et la gestion de la Mission Fas'Eau sont appréciées du point de vue opérationnel, de la gestion financière, du suivi-évaluation et des rôles et responsabilités des partenaires ;
- les résultats obtenus et leurs effets sur les groupes cibles et les autres parties prenantes de la Mission sont appréciés ainsi que la durabilité de la Mission Fas'Eau ;
- les progrès de la Mission Fas'Eau au niveau des indicateurs du cadre de performance sont renseignés et analysés et des propositions d'objectifs de changement révisés faites au besoin ;
- la capacité d'absorption financière du consortium est appréciée ;
- le degré d'harmonisation de l'action avec les autres engagements des OSC en matière de défense des droits humains au Burkina est apprécié ;
- la prise en compte de l'égalité et de la non-discrimination est élucidée ;
- les principaux enseignements sont tirés de la mise en œuvre de la Mission Fas'Eau ;
- des recommandations précises concernant les améliorations proposées pour IRC et chaque acteur / partenaire de mise en œuvre au titre de chaque extrant de la Mission Fas'Eau.
- les besoins d'ajustement nécessaires pour la période restante ainsi que ceux à prendre en compte dans une phase éventuelle phase de mise de mise à l'échelle de la Mission Fas'Eau sont identifiés.

#### **4. Méthodologie**

Elle doit être inclusive, participative et interactive. Il s'agit en effet de prendre en compte l'avis de toutes les parties prenantes (ménages, communauté, Communes, partenaires de mise en œuvre, services étatiques, ...), donc de donner la parole aux acteurs.

L'évaluateur aura accès aux documents du programme (document de projet, rapports annuels, rapports d'études, ...). Ceux-ci lui permettront de comprendre le montage et de vérifier les rôles et implications effectifs des différents acteurs, d'analyser les activités réalisées et les résultats obtenus.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de coordination de la Mission Fas'Eau. Le travail du consultant sera de proposer une méthodologie, de concevoir des outils en vue de la collecte des données nécessaires pour l'atteinte des objectifs de l'évaluation, de traiter, d'analyser les données et de rédiger le rapport d'évaluation.

L'évaluation se déroulera dans la zone d'intervention de la Mission Fas'Eau (Ouagadougou, Boucle du Mouhoun / Communes de Nouna et Dédougou). Elle sera réalisée en 3 phases, de la 2ème semaine de Mai à la 3ème semaine de Juin 2019 :

- Phase 1 – Cadrage de la démarche : revue documentaire de base, définition de la méthodologie, validation de la démarche évaluative et des outils d'enquête ;
- Phase 2 – revue documentaire approfondie et investigations de terrain : collecte des éléments permettant de répondre aux questions évaluatives, à travers des rencontres avec les différents acteurs, partenaires et bénéficiaires de la Mission ;
- Phase 3 – Rédaction de la note de synthèse, du rapport d'évaluation en versions provisoire, finale puis définitive. Le rapport sera restitué en atelier avec les Partenaires et validé par le Comité de Suivi de l'Exécution du Contrat.

#### **5. Livrables attendus de la mission**

Les principaux livrables attendus de l'exécution de la présente prestation sont :

- une note méthodologique améliorée du consultant ;
- une note de synthèse ;
- un rapport provisoire,
- un rapport final,
- un rapport définitif d'évaluation à mi-parcours.

#### **6. L'équipe de facilitation de la mission d'évaluation**

L'équipe de coordination de la Mission Fas'Eau qui apportera un appui à la mission d'évaluation est composée comme suit :

- Le Coordonnateur basé à IRC Ouaga ;
- Les Assistants Techniques basés à Ouaga.

Cette équipe a pour tâches dans cette mission d'évaluation :

- Mettre à la disposition de l'Évaluateur toute la documentation nécessaire ;
- Faciliter les prises de contacts avec les autorités et autres parties prenantes ;
- Faciliter la tenue des ateliers de démarrage et de restitution des résultats ;
- Organiser l'amendement des livrables.

## 7. Profil de l'équipe d'évaluation

Compte tenu de la complexité de la Mission Fas'Eau, le profil recherché pour mener à bien cette évaluation est celui d'un **Expert principal spécialiste en Gouvernance** et contrôle citoyen de l'action publique ayant les compétences suivantes :

- Avoir un diplôme de BAC + 5 (au moins) en Sciences sociales (droit, économie, sociologie, ...) ;
- Avoir des expériences professionnelles générales (au moins dix ans) dans l'évaluation ou la coordination des projets de développement pour la fourniture de services sociaux de base (santé, éducation, eau, assainissement, etc.) dont au moins cinq (05) ans dans l'évaluation de projets liés à la gouvernance, le contrôle citoyen de l'action publique, le plaidoyer de la société civile et l'influence des garants de droits ;
- Avoir des expériences spécifiques prouvant une bonne maîtrise de l'AFDH et des concepts et outils y afférents ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur de l'eau et de l'assainissement serait un atout ;
- Avoir une expérience pertinente dans l'évaluation de projets liés à la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement serait un grand atout ;
- Avoir au moins une expérience prouvant la maîtrise de la théorie de changement constitue un atout important ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle.

**NB** : Il est recommandé à l'Évaluateur de se faire assister d'un Expert WaSH (Eau & Assainissement) disposant d'expériences générales importantes dans le domaine de la mission (connaissance du secteur de l'eau et de l'assainissement, évaluation de projets liés au WaSH, expériences spécifiques en matière de promotion des droits humains).

### *Profil des agents de collecte de données*

- Les agents de collecte de données doivent être de niveau universitaire (Bac+2 minimum en sociologie ou équivalent). Joindre le CV des agents de collecte
- Une précision devra être faite sur les expériences, les responsabilités et les tâches des membres de l'équipe y compris les personnes chargées de la collecte des données de terrain.

## 8. Conditions de Soumission des offres

Le consultant doit soumettre son offre technique et financière pour l'exécution de la mission en format papier et numérique, avec notamment les informations suivantes :

- La compréhension des termes de référence ;
- Les observations sur les termes de référence ;
- La présentation du consultant ou du cabinet ;
- Les références du consultant ou du cabinet (expériences de réalisation de travaux d'évaluation de projets au cours des 5 dernières années ; expériences dans le domaine des droits humains)
- Le personnel proposé pour l'exécution de la mission (avec les CV faisant ressortir les expériences de travaux similaires et les informations demandées) ;
- La méthodologie proposée pour l'exécution de la mission ;
- Le chronogramme d'exécution des tâches ;
- L'offre financière établie en Hors Taxes et TTC.



## **10. Documents de référence (Liste indicative non exhaustive)**

- Accord de collaboration Oxfam-IRC
- Rapports annuels d'activités techniques de la Mission Fas'Eau pour 2017 et 2018.....
- Rapports annuels d'activités financières de la Mission Fas'Eau pour 2017 et 2018
- Comptes rendus des sessions du CSEC
- Manuel de procédures de la Mission Fas'Eau
- Document d'Engagement de Développement 3 (DED3) du programme DANIDA 2016-2020 du Burkina Faso
- Rapports d'audits 2017 et 2018 de la Mission Fas'Eau